



PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE
SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE

850, rue Principale
Saint-Ambroise-de-Kildare (Québec)
J0K 1C0
☎ (450) 755-4782
☎ (450) 755-4784
✉ info@saintambroise.ca

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, Patricia Labby, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la susdite municipalité :

- ✓ QUE le règlement 703-2015, intitulé « Règlement modifiant le règlement 689-2015 concernant la tenue des séances du Conseil de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare », adopté lors de la séance ordinaire du conseil, tenue le lundi 2 novembre 2015, entre en vigueur le 4 novembre 2015, date du jour de sa publication (*L.R.Q., chapitre C-27.1, art. 450*).

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal, durant les heures normales d'ouverture.

DONNÉ À SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE, CE 4^e JOUR DE NOVEMBRE 2015.

Patricia Labby
Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Patricia Labby, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 4^e jour de novembre 2015, entre midi et seize heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 4^e jour de novembre 2015.

Patricia Labby
Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim